



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 mai 2024

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23 Nombre de Membres Présents : 23

Date de la Convocation : 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais ÉGAULT, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, PARZY Guy, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, CRAIGNOU Sabine, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, MICHEL André, ROCHE Fabrice.

**Pouvoirs** : Dominique GANNAT donne pouvoir à Dany PAGE

Marie-Christine LACROIX-ZUINGHEDAU donne pouvoir à Marc BACUS

ROLLAND Daniel donne pouvoir à Éric RENAUD

**Absent** : Régis ESNAULT (à la 1<sup>ère</sup> question : Programme de Voirie 2024)

**Secrétaire de séance** : Marc BACUS

#### ORDRE DU JOUR :

- 1- Programme de Voirie 2024
- 2- Boulodrome
- 3- Réseau de chaleur
- 4- SDE : rénovation d'éclairage public
- 5- Renouvellement PEDT 2023-2026
- 6- École : Modification des horaires
- 7- Tarifs des activités péri et extra scolaires
- 8- Rémunération du personnel des activités périscolaires
- 9- Recrutement du responsable de la Médiathèque
- 10- Informations du Maire
- 11- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le Maire ouvre la séance

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2024  
est adopté par 20 voix pour et 3 contre (André MICHEL, Bernard MULÉ, Fabrice ROCHE)

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 2024-05-01

### Programme de Voirie 2024

Le Maire rappelle la délibération du 21 février 2024 décidant de lancer le programme de voirie 2024.

La consultation a eu lieu du 11 au 29 mars 2024, les critères d'attribution étaient basés sur 60 % - prix – et 40 % - valeur technique –

Des modifications ont été apportées au projet initial car LTC doit revoir les réseaux d'eaux usées au Truzugal et à la zone de Mabiliès, ces secteurs ont été enlevés et remplacés par la route de Pen ar Hoat :

Nom de la rue	longueur	largeur	surface
Malfos	550	4.5	2475
Entrée cours garderie			20
Bourrelets EP Kernu, Professeur Lesné			33
Voie verte Kerguen vian à Gravelen	275	3	825
Trottoir voie verte à côté boulangerie	45	3	135
Route de pen ar Hoat	340	5	1700

2 entreprises ont répondu : Colas et Eurovia

Après analyse des offres :

	COLAS	EUROVIA
Notes sur 10 / prix	10	9.702518245
Notes pondérées / prix	60	58.21510947
Notes sur 10 / valeur technique	10	10
Notes pondérées / valeur technique	40	40
Total sur 100	100	98.21510947
Classement	1	2

La commission des Marchés Publics, réunie le 29 avril 2024, propose de retenir l'entreprise COLAS qui a présenté l'offre la mieux-disante pour un montant HT de 78 978.95 €, soit 94 774.74 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 3 voix contre (André MICHEL, Bernard MULÉ, Fabrice Roche),

**DÉCIDE** de retenir l'entreprise COLAS pour réaliser les travaux du Programme de Voirie 2024, pour un montant TTC de 94 774.74 €.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024

**Arrivée de Régis ESNAULT**

## Délibération n° 2024-05-02

### Boulodrome

Le Maire rappelle l'inscription au budget primitif d'une somme de 100 000 € TTC pour le boulodrome.

Plusieurs scénarii ont été proposés à l'association de boulistes lors d'une réunion le 13 mars 2024. Suite à cet échange un cahier des charges a été constitué afin de lancer une consultation.

Le boulodrome sera installé sur le parking du bas de la salle des fêtes, en face des allées de boules extérieures existantes.

Les principales caractéristiques retenues :

- Surface d'environ 400 m<sup>2</sup> pour accueillir 4 allées de 16 m x 3.50 m (dont une allée avec accès PMR) et un espace de convivialité ;
- Raccordement à l'électricité pour l'éclairage, pas de raccordement à l'eau et à l'assainissement ;
- Bâtiment fermé avec éventuellement une partie ajourée, une porte de service et un portail coulissant ;
- Bardage mixte bois / tôle, une attention esthétique sera accordée sur les côtés visibles de la route ;
- Couverture en tôle avec un traitement anti-condensation et une partie en translucide afin d'assurer une luminosité suffisante.

Fabrice ROCHE demande à qui servira le boulodrome.

Le Maire répond qu'il servira aux habitants de Louannec et qu'une association de boulistes s'est créée, il y a actuellement 35 adhérents. La gestion des accès sera définie ultérieurement.

Fabrice ROCHE s'inquiète de la disparition des places de parking.

Le Maire répond que le parking est rarement complet, c'est le meilleur compromis et il a l'avantage de ne pas consommer d'espace foncier.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 contre (André MICHEL, Bernard MULÉ, Fabrice ROCHE),

**DÉCIDE** de lancer une consultation pour la construction d'un boulodrome.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024](#)

### Délibération n° 2024-05-03

#### **Réseau de chaleur**

Le bureau d'études SOFT Ingénierie, mandaté par LTC, a présenté une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois énergie, regroupant la Salle des Fêtes, la Médiathèque, la Mairie-Poste et le Pôle Médical.

Pour que LTC porte le projet, il est nécessaire que le réseau de chaleur desserve 2 entités différentes (Commune & Pôle médical). Afin d'avancer dans le projet chaque partie doit faire part de sa volonté de s'engager dans la démarche avant fin mai.

Plusieurs scénarii ont été proposés, le scénario 2 semble à ce jour le plus intéressant : une chaudière à bois granulés et un appoint / secours de chaudière au gaz naturel pour production de chauffage uniquement. L'eau chaude sanitaire sera produite en local dans chaque bâtiment, la faible consommation ne justifie pas une production par le réseau de chaleur.

Bernard MULÉ s'inquiète des évacuations des cendres et des fumées.

Le Maire répond que les cendres sont évacuées via une filière spécifique et des filtres limitent l'émission de particules fines.

Le Maire précise qu'il est important de démarrer l'opération rapidement afin de synchroniser les travaux avec la construction de l'espace culturel et d'éviter ainsi les coûts liés à l'installation de la chaudière gaz.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**EST FAVORABLE** à l'installation d'un réseau de chaleur bois énergie et au raccordement des bâtiments communaux suivants :

- Salle des Fêtes
- Médiathèque
- Mairie / Poste
- 

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024](#)

#### Délibération n° 2024-05-04

##### **SDE – Rénovation foyer J0966 – Rue de l'Île Malban**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer J0966 situé Rue de l'Île Malban (Luminaire vétuste prend l'eau – Hors Service – Mise en sécurité)

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de rénovation présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 036,80 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **624.00 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024](#)

### Délibération n° 2024-05-05

#### **SDE – Rénovation foyer N655 – Route du Stivel**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer N655 situé Route du Stivel (Luminaire détruit – Mise en sécurité)

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de rénovation présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 140,48 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **686.40 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024

### Délibération n° 2024-05-06

#### **SDE – Rénovation foyer 1J1327 – Rue du Roi Gradlon**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer 1J1327 situé Rue du Roi Gradlon (Mât accidenté – Mise en sécurité)

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de rénovation présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **1 062,72 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **639.60 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024

### Délibération n° 2024-05-07

#### **Renouvellement PEDT 2023-2026**

Le Maire présente le Projet Éducatif De Territoire 2023-2026, c'est un outil éducatif qui coordonne les acteurs et les activités périscolaires, il formalise une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

#### Les objectifs définis :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble
- Développer la créativité en facilitant l'éveil et l'accès aux activités et pratiques artistiques, scientifiques et culturelles
- Rapprocher et développer la collaboration étroite pour un projet construit entre les différents acteurs

Le principal changement sera l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires et un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2024. Les TAP étant très appréciés des enfants et des familles, la commune proposera des ateliers d'activités après la journée d'école.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** le PEDT 2023-2026.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024

### Délibération n° 2024-05-08

#### **École – Modification des horaires**

Suite au passage à la semaine à 4 jours, le Maire présente les nouveaux horaires d'école à la rentrée 2024. Les heures d'enseignement s'élèvent à 24 heures hebdomadaires et la pause méridienne doit être d'1 heure 30 minimum.

### Organisation école élémentaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h45	Accueil périscolaire				
8h45-12h15	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12h15-14h	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14h-16h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h30-18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

### Organisation de l'école maternelle :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h45	Accueil périscolaire				
8h45-12h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12h-13h35	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h35-16h20	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h20-18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** les horaires de l'école élémentaire et de l'école maternelle à la rentrée 2024.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024

#### Délibération n° 2024-05-09

#### **Tarifs des activités péri et extra scolaires**

Comme tous les ans le centre de loisirs de cet été proposera des camps, il convient d'en fixer les tarifs.

Pour les familles Louannécaines le tarif est modulé selon le quotient familial et voté par point (valeur du point fixé par délibération du 13/12/23).

- Camp Ados : 200 points
- Camp Enfants : 90 points

		Camp ados	Camp enfant
	Coût du point	200 points	90 points
Inf. 407 €	0.60 €	120.00 €	54.00 €
408 € à 589 €	0.80 €	160.00 €	72.00 €
590 € à 769 €	0.90 €	180.00 €	81.00 €
770 € à 1099 €	1.00 €	200.00 €	90.00 €
1100 € à 1539 €	1.40 €	280.00 €	126.00 €
1540 € à 1979 €	1.60 €	320.00 €	144.00 €
Sup à 1980	1.90 €	380.00 €	171.00 €
Tarifs pour les extérieurs		450.00 €	225.00 €

A la rentrée 2024, les TAP étant supprimés, il sera proposé divers ateliers après l'école. Les inscriptions se feront par cycle.

Afin de proposer des tarifs modulés tenant compte du quotient familial, et considérant que le nombre de séances diffère selon les cycles, le Maire propose de fixer le tarif du cycle à 3 Points Jeunes (tarif du point voté le 13 décembre 2023) par séance :

Tranches de QF	Ateliers						
	Coût du point	3 points	Coût pour 5 séances	Coût pour 6 séances	Coût pour 7 séances	Coût pour 9 séances	Coût pour 10 séances
Inf. 407 €	0.60 €	1.80 €	9.00 €	10.80 €	12.60 €	16.20 €	18.00 €
408 € à 589 €	0.80 €	2.40 €	12.00 €	14.40 €	16.80 €	21.60 €	24.00 €
590 € à 769 €	0.90 €	2.70 €	13.50 €	16.20 €	18.90 €	24.30 €	27.00 €
770 € à 1099 €	1.00 €	3.00 €	15.00 €	18.00 €	21.00 €	27.00 €	30.00 €
1100 € à 1539 €	1.40 €	4.20 €	21.00 €	25.20 €	29.40 €	37.80 €	42.00 €
1540 € à 1979 €	1.60 €	4.80 €	24.00 €	28.80 €	33.60 €	43.20 €	48.00 €
Sup à 1980 €	1.90 €	5.70 €	28.50 €	34.20 €	39.90 €	51.30 €	57.00 €

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** les tarifs ci-dessus.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024](#)

### **Délibération n° 2024-05-10**

#### **Rémunération du personnel des activités périscolaires**

Le Maire rappelle la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2013 et la délibération du 3 juillet 2013 fixant la rémunération des intervenants TAP.

Le Maire propose de fixer leur rémunération pour l'année scolaire 2023-2024 à 20 € net de l'heure.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de rémunérer les intervenants TAP à hauteur de 20 € net de l'heure.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024

### Délibération n° 2024-05-11

#### **Recrutement du responsable de l'espace culturel**

Le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2023 décidant de recruter un responsable de l'espace culturel.

Suite aux sélections et aux entretiens, la personne retenue est titulaire du grade d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe et occupe actuellement un poste à la Ville de Blagnac. La mutation interviendra le 19 août 2024.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de créer un poste de responsable de l'espace culturel au grade d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe au 19 août 2024.

**FIXE** le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Nombre	
Administratif	Attaché territorial	Attaché principal	1	
	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	1	
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe		1
		Adjoint Administratif principal 2ème classe		1
		Adjoint Administratif ppal 2ème classe 20/35ème		1
		Adjoint Administratif		1
		Adjoint Administratif 28/35		1
Technique	Ingénieur Territorial	Ingénieur Territorial	1	
	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	5	
		Agent de Maitrise	2	
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	1	
		Adjoint Technique Principal 2ème classe	2	
		Adjoint Technique Principal 2è Cl. 18/35	1	
		Adjoint Technique	10	
Médico-social	ATSEM	ATSEM principal de 1 ère classe	1	
Animation	Animateur	Animateur principal 1ère classe	1	
	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	1	

Culturelle	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal 1ère classe	1
------------	---------------------------	---	---

**EMPLOIS FONCTIONNELS**

Administratif	D.G.S.	Directeur Général des Services	1
---------------	--------	--------------------------------	---

**EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS**

Technique	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	1
Sportive	Educateur APS	Educateur APS	1
Animation	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	1

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 23/05/2024](#)

**Délibération n° 2024-05-12**

**Sponsoring pour le Tennis Club de Louannec**

Le Tennis Club de Louannec sollicite un sponsoring du Camping pour l'organisation de 2 stages de tennis.

Il y a actuellement une cinquantaine d'adhérents. Les stages sont proposés à des prix abordables afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Une banderole du Camping sera apposée lors de l'évènement.

Régis ESNAULT, président du Tennis Club, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de verser un sponsoring de 500 € (cinq cents euros) au Tennis Club de Louannec.

Cette somme sera imputée au compte 6238 du budget 2024 du camping municipal.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 24/05/2024](#)

**SIGNATURES :**

<b>ÉGAULT</b> Gervais Maire	<b>BACUS</b> Marc Secrétaire de séance
	